

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 18 juin 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 10 juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LÉROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Yves GIMAY qui donne pouvoir à Mme Chantal BEAUDOIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien MORO est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.45/06.21

Objet : Quartier du Toupin
Echange de terrains entre SEMINOR et la Ville de Lillebonne

Délibération n°: D.45/06.21

**Objet : Quartier du Toupin
Echange de terrains entre SEMINOR et la Ville de Lillebonne**

Madame le Maire indique que dans le cadre de sa politique de cession des logements dont elle est propriétaire, quartier du Toupin à Lillebonne, SEMINOR souhaite redécouper de façon cohérente certaines parcelles. Ce redécoupage va permettre d'éviter la privatisation de certains espaces de stationnement public et de privatiser des espaces verts afin de les intégrer aux pavillons vendus.

Dans le cadre de cette opération, la Ville de Lillebonne et SEMINOR se sont entendues pour échanger certaines parcelles de terrains afin de corriger des anomalies d'affectation constatées dans les espaces relevant tant du domaine public que du domaine privé.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-4 qui précise que les collectivités territoriales peuvent acquérir des biens immobiliers par voie d'échange,

Considérant que la cession de logements situés quartier du Toupin nécessite un redécoupage des lots afin de permettre la conservation d'espaces de stationnement public et la privatisation d'espaces jouxtant les pavillons vendus,

Considérant que ledit échange concerne :

- pour SEMINOR, les parcelles cadastrées :
 - BP N°611 pour une contenance de 25 m²,
 - BP N°614 pour une contenance de 4 m²,
 - BP N°615 pour une contenance de 13 m²,
 - BP N°618 pour une contenance de 9 m²,
 - BP N°627 pour une contenance de 3 m²,
 - BP N°629 pour une contenance de 21 m²,
 - BP N°632 pour une contenance de 19 m²,
 - BP N°634 pour une contenance de 12 m²,
 - BP N°636 pour une contenance de 44 m²,
 - BP N°637 pour une contenance de 19 m²,
 - BP N°643 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°647 pour une contenance de 18 m²,
 - BP N°650 pour une contenance de 18 m²,
 - BP N°652 pour une contenance de 42 m²,

 - BP N°659 pour une contenance de 6 m²,
 - BP N°668 pour une contenance de 3 m²,
 - BP N°671 pour une contenance de 6 m²,
 - BP N°677 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°693 pour une contenance de 6 m²,
 - BP N°694 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°695 pour une contenance de 63 m²,

Soit : 334 m²

Délibération n°: D.45/06.21

**Objet : Quartier du Toupin
Echange de terrains entre SEMINOR et la Ville de Lillebonne**

- pour la Ville de Lillebonne, les parcelles cadastrées :
 - BP N°661 pour une contenance de 41 m²,
 - BP N°662 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°663 pour une contenance de 3 m²,
 - BP N°696 pour une contenance de 9 m²,
 - BP N°697 pour une contenance de 9 m²,
 - BP N°699 pour une contenance de 2 m²,
 - BP N°700 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°701 pour une contenance de 27 m²,
 - BP N°702 pour une contenance de 2 m²,
 - BP N°703 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°705 pour une contenance de 18 m²,
 - BP N°706 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°707 pour une contenance de 18 m²,
 - BP N°708 pour une contenance de 28 m²,
 - BP N°709 pour une contenance de 2 m²,
 - BP N°710 pour une contenance de 1 m²,
 - BP N°711 pour une contenance de 5 m²,
 - BP N°712 pour une contenance de 6 m²,
 - BP N°713 pour une contenance de 15 m²,
 - BP N°714 pour une contenance de 5 m²,
 - BP N°716 pour une contenance de 3 m²,

Soit : 198 m²

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'échange des parcelles indiquées ci-dessous dont SEMINOR est propriétaire :

BP N°611 pour une contenance de 25 m², BP N°614 pour une contenance de 4 m²,
BP N°615 pour une contenance de 13 m², BP N°618 pour une contenance de 9 m²,
BP N°627 pour une contenance de 3 m², BP N°629 pour une contenance de 21 m²,
BP N°632 pour une contenance de 19 m², BP N°634 pour une contenance de 12 m²,
BP N°636 pour une contenance de 44 m², BP N°637 pour une contenance de 19 m²,
BP N°643 pour une contenance de 1 m², BP N°647 pour une contenance de 18 m²,
BP N°650 pour une contenance de 18 m², BP N°652 pour une contenance de 42 m²,
BP N°659 pour une contenance de 6 m², BP N°668 pour une contenance de 3 m², BP N°671
pour une contenance de 6 m², BP N°677 pour une contenance de 1 m², BP N°693 pour une
contenance de 6 m², BP N°694 pour une contenance de 1 m², BP N°695 pour une
contenance de 63 m²,

Délibération n°: D.45/06.21

**Objet : Quartier du Toupin
Echange de terrains entre SEMINOR et la Ville de Lillebonne**

avec les parcelles indiquées ci-dessous dont la Ville de Lillebonne est propriétaire :

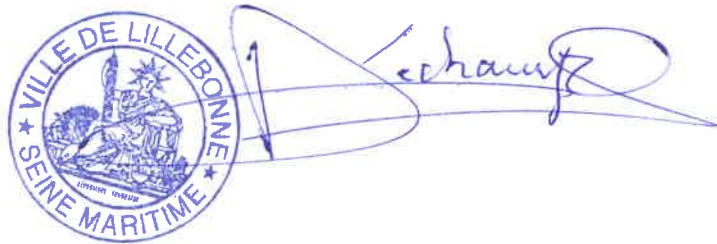
BP N°661 pour une contenance de 41 m², BP N°662 pour une contenance de 1 m², BP N°663 pour une contenance de 3 m², BP N°696 pour une contenance de 9 m², BP N°697 pour une contenance de 9 m², BP N°699 pour une contenance de 2 m², BP N°700 pour une contenance de 1 m², BP N°701 pour une contenance de 27 m², BP N°702 pour une contenance de 2 m², BP N°703 pour une contenance de 1 m², BP N°705 pour une contenance de 18 m², BP N°706 pour une contenance de 1 m², BP N°707 pour une contenance de 18 m², BP N°708 pour une contenance de 28 m², BP N°709 pour une contenance de 2 m², BP N°710 pour une contenance de 1 m², BP N°711 pour une contenance de 5 m², BP N°712 pour une contenance de 6 m², BP N°713 pour une contenance de 15 m², BP N°714 pour une contenance de 5 m², BP N°716 pour une contenance de 3 m²,

- d'approuver la gratuité de cet échange, étant précisé que les frais d'acte notarié seront pris en charge par SEMINOR,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



The image shows the official seal of the City of Lillebonne, Seine-Maritime. The seal is circular with the text 'VILLE DE LILLEBONNE' at the top and 'SEINE MARITIME' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal, there is a handwritten signature in blue ink that appears to read 'E. Chauvy'.